



Ma Communauté  
de Communes

# CERTIFICAT D’AFFICHAGE – Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLUi-H

Je soussigné, Jean GORIOUX, Président de la Communauté de Communes Aunis Sud, certifie que la délibération n°2023\_01\_14 relative à l'approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat en date du 31 janvier 2023 a été affichée au siège de la Communauté de Communes à partir du 14 février 2023 et pour une durée d'un mois.

Le Président



Jean GORIOUX